

Image not found or type unknown



Garantie de paiement des salaires hors procédure judiciaire

Par **clairelavigne**, le **28/05/2009** à **17:54**

Bonjour,

Salariée depuis plus de 2 ans dans une entreprise d'architecture comptant 5 salariés au total, nous rencontrons actuellement des difficultés telles que notre licenciement vient d'être entamé. Pour nous 1ère étape convocation. La trésorerie de l'agence ne permet pas le paiement des salaires ce mois-ci et nous ne sommes pas encore en procédure de liquidation. Ma question est la suivante : pouvons nous bénéficier d'une garantie de paiement des salaires sans avoir encore entamer de procédure ? sachant que la démarche est longue.

Merci de vos réponses rapides

Claire